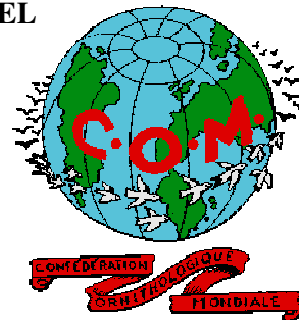


## VERENIGING VOOR NIEUWE KLEURKANARIES GEEL

Membre de la  
C.O.M. Confédération Ornithologique Mondiale  
2011

REGLEMENT DE LA VENTE  
38<sup>ème</sup> Exposition Internationale Nouvelles Couleurs  
5-6 Novembre 2011

“De Nekkerhal” – Mechelsbroekstraat – 2800 Mechelen – [www.nekkerhal.be](http://www.nekkerhal.be)



1. La vente se limite aux canaris de couleur, le samedi et le dimanche. **Pas de vente le vendredi soir.**
2. Les oiseaux doivent être présentés dans des cages d'exposition. **Les corneurs ne sont pas admis dans la salle des ventes.** La seule exception à ce règle sont les 'stands' de vente d'oiseaux (pour de plus amples informations, veuillez contacter notre comité).
3. Les vendeurs peuvent louer des cages au tarif de 2,00 Euro par cage, aussi longtemps que disponible.
4. Il est obligatoire de coller sur chaque cage un autocollant “Vogelverkoop V.v.N.K.”. Ceux-ci seront remis lors de la réservation de places de vente (mardi le 1 novembre 2011) ou avant l'ouverture de la vente.
5. La réservation des places de vente est **obligatoire**. Les places seront accordées par l'organisation.
6. Afin d'optimiser l'espace disponible il faut réserver par quartet de cages et il faut placer les cages par 4 (en hauteur).
7. Le bulletin de réservation doit être envoyé par la poste ou par fax au secrétariat, ou par courrier électronique à l'adresse [beurse-bourse@vvnk.org](mailto:beurse-bourse@vvnk.org).
8. Le droit d'emplacement s'élève à 5,- Euro par cage. Le vendeur ne devra pas payer l'entrée à l'exposition. Cependant, des membres de famille ou des amis qui l'accompagnent à la vente devront payer l'entrée. Les personnes qui ne participent pas à l'exposition (mais seulement à la vente) paieront de plus un droit fixe de registration de 12,- euro. Tous les montants pour la vente doivent être payé lors de l'enlogement des oiseaux d'exposition (mardi le 1 novembre 2011) ou doivent arriver sur le compte V.v.N.K. **avant le 25 octobre 2011 :**
  - compte 850-8409218-92 (Centea Bank)
  - code SWIFT (BIC): SPAABE22
  - numéro IBAN: BE12 8508 4092 1892
9. Un maximum de 4 oiseaux par cage est admis.
10. Les oiseaux doivent être munis de nourriture et de boisson.
11. La vente d'oiseaux malades est interdite.
12. L'accès à la vente pour les vendeurs ainsi que pour les acheteurs sera possible à partir de 8h00.

**Samedi 5 novembre 2011 de 8h00 à 17h00**  
**Dimanche 6 novembre 2011 de 8h00 à 13h00**

Informations complémentaires: Werenfried Verswijvel  
Van Hallestraat, 25  
2100 Deurne  
(32)-3-354.58.66  
[werenfried.verswijvel@vvnk.org](mailto:werenfried.verswijvel@vvnk.org)